

Saint-Gilles le, 30 juin 2005

Monsieur Guy PIOLE
Président
CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
DE LANGUEDOC ROUSSILLON
500, avenue des Etats du Languedoc

34084 MONTPELLIER CEDEX 2

Nos ref : SC/IB/RG n° 2005- 1847

Vos ref : 056/337

Objet : Rapport d'observations définitives

Affaire suivie par : Serge COURTES & Isabelle BLOCH.

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance du rapport d'observations définitives délibéré à la Chambre Régionale des Comptes le 31 mai 2005.

Comme je vous l'avais écrit le 2 mai 2005, ce rapport reflète avec précision la situation financière de la commune de Saint-Gilles.

En effet, et vous l'avez souligné en page 2 du rapport, la Commune doit faire face à une insuffisance structurelle de ses recettes de fonctionnement due à une faiblesse de ses bases d'imposition fiscales.

Cela nécessite une maîtrise des dépenses de fonctionnement dans un contexte conjoncturel difficile, les inondations de 2002 et 2003 ayant accru sensiblement les charges déjà lourdes que porte la commune tant pour l'entretien de son patrimoine (voirie, réseaux pluvial, bâtiments, abbatiale, ...) que pour la gestion des services offerts à la population ou pour faire face à ses dépenses obligatoires.

En conséquence et pour concrétiser la volonté politique de dégager un autofinancement suffisant pour couvrir l'annuité de la dette les taux d'imposition sont augmentés de 5% en moyenne depuis 2002, l'objectif étant de mener à bien l'ensemble des missions de service public de la commune tout en maîtrisant l'endettement et en améliorant la situation financière.

Ces efforts se traduisent par une amélioration du résultat comptable qui s'élève à 964 598 € en 2004 contre 744 284 € en 2003, soit une augmentation de plus de 29 % et par une amélioration sensible de la capacité d'autofinancement brute qui a augmenté de plus de 33% entre 2003 et 2004 passant de 771 109 € à 1 025 689 € (source analyse du Trésor Public).

L'augmentation de la population saint-gilloise, amorcé depuis 2003, devrait contribuer, dans l'avenir, à améliorer les ressources fiscales de la commune avec une hausse significative des bases d'imposition.

Il est bien entendu que la volonté politique d'améliorer la situation financière de la commune s'accompagne d'une volonté tout aussi forte de mener à bien d'importants programmes d'investissement (programme de renouvellement urbain de la Cité Sabatot, aménagement d'ouvrages hydrauliques,...).

Pour ce qui est du port de plaisance, comme vous l'avez souligné, des efforts ont été faits par la commune afin d'augmenter les recettes par une hausse des tarifs et une meilleure gestion. Ces efforts ne permettent pas encore d'équilibrer le service toutefois pour suivre les recommandations de la Chambre, le budget primitif 2005 du port de plaisance intègre le montant des frais de personnel engagé pour améliorer la gestion du port et ceci afin de retranscrire l'exactitude des coûts du service.

Enfin, en page 9, le rapport souligne l'importance d'établir un plan pluriannuel d'investissement afin de pouvoir faire coexister de manière efficiente nécessité financière et volonté de développement ; ce plan prévisionnel est en cours d'élaboration.

Vous voudrez bien considérer ce courrier comme la réponse écrite au rapport d'observations définitives en application des articles L.241-11, R.241-17 et R.241-18 du Code des Juridictions Financières.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,



Roland GRONCHI.